

Jardin botanique de Vauville
Botanical Gardens of Vauville

CONCOURS PHOTOS 2018

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Vauville, le 1 juillet 2018

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le Jardin Botanique de Vauville organise un concours photographique ouvert à tous les photographes amateurs. Ce concours a pour but d'exposer et mettre en valeur des images du Jardin botanique de Vauville : la flore, les ornements et perspectives du château et vues du jardin afin de sensibiliser le public à la botanique, à la beauté du lieu, à la connaissance et à la préservation de ce site.

ARTICLE 2 : PHOTOGRAPHES ET IMAGES

Une seule photo peut être envoyée par personne.

La photo doit être d'une qualité technique de haut niveau et est à envoyer en haute résolution (minimum de 300 dpi). La photographie doit être prise dans le Jardin botanique de Vauville lors d'une visite payante. Les enfants de moins de dix-huit ans ne pourront être admis qu'avec un accompagnateur adulte. Si cet enfant veut concourir il faudra une autorisation signée des parents pour sa participation au concours. Toute image devra être prise en respectant les espèces, le milieu naturel et la réglementation en vigueur en matière de préservation de la nature et de la protection animale au sein du Jardin. Toutes photographies ne répondant pas à ces critères (fleurs cueillies etc) ne seront pas prises en compte. Par souci d'originalité et d'équité, nous demandons aux photographes de ne pas présenter à ce concours des images ayant prises antérieurement à leur visite. Le fichier (couleur ou noir et blanc) devra être envoyé au format JPEG en haute résolution (minimum de 300 dpi). L'image devra être présentée sans personnages, ni encadrement, ni signature et devra être conforme à la prise de vue originale sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucage ou autre technique visant à modifier l'image.

La retouche très légère doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (balance des blancs ou niveaux) sans aucun traitement partiel. L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester très modérées. En cas de doute le jury se réserve le droit de retirer la photographie du concours. Les photos retouchées sous les applications de type Instagram ou autres ne seront pas prises en compte.

Jardin Botanique de Vauville 50440 Vauville France
Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques – Jardin Remarquable

Tél : +33 (0) 2 33 10 00 00 - Fax: +33 (0) 2 33 10 00 01

Site web : www.jardin-vauville.fr - Email : info@jardin-vauville.fr

Association "Les Amis de Vauville" de loi 1901 - A.P.E : 913 E - SIRET : 452 659 402 000 13



Jardin botanique de Vauville
Botanical Gardens of Vauville

ARTICLE 3 : NOMBRE DE PHOTOS ACCEPTEE PAR PHOTOGRAPHE

Chaque participant pourra présenter au maximum 1 (une) photographie.

ARTICLE 4 : ENVOI DE LA PHOTO

La photographie est à envoyer par mail, accompagnée de la photo de votre ticket d'entrée du jardin botanique de Vauville à l'adresse suivante :

info@jardin-vauville.fr en précisant « Concours photo » en objet

Tout envoi de photographie par e-mail devra être accompagné d'un texte expliquant les modalités et lieu précis dans le jardin de la prise de vue, ainsi que les nom, prénom, adresse, âge, e-mail et numéro de téléphone portable.

Les fichiers devront être nommés selon la nomenclature suivante:

Les trois premières lettres du nom et du prénom, en minuscule et sans espace.

Exemples:

dupjea : Jean Dupont

lebsop : Leblanc Sophie

La date de clôture de réception des photos est fixée au 31 août 2018.

ARTICLE 6: CRITÈRES DE SELECTION

La sélection se fera dans les jours suivants la date de clôture des envois par le jury professionnel et par le public. Le jury professionnel procédera dans le respect des règles d'anonymat à la sélection d'1 (une) photographie pour le Prix du Jury et les photographies seront évaluées anonymement sur leur valeur technique et artistique. Les photographies seront aussi jugées par le public sur notre page Facebook pour le prix du public ; la photographie qui remportera le plus de succès ou « like » sur Facebook remportera le prix du public, le choix du public pourra se faire jusqu'au 15 septembre inclus.

ARTICLE 7: EXPOSITIONS DES PHOTOS

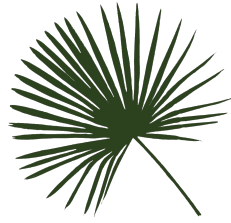
Les photographies gagnantes ainsi qu'une sélection des plus belles photos envoyées pourront être exposées au Jardin botanique de Vauville, ainsi qu'à Paris pour la remise des prix et lors d'une exposition.

Jardin Botanique de Vauville 50440 Vauville France
Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques – Jardin Remarquable

Tél : +33 (0) 2 33 10 00 00 - Fax: +33 (0) 2 33 10 00 01

Site web : www.jardin-vauville.fr - Email : info@jardin-vauville.fr

Association "Les Amis de Vauville" de loi 1901 - A.P.E : 913 E - SIRET : 452 659 402 000 13



Jardin botanique de Vauville
Botanical Gardens of Vauville

ARTICLE 8 : LOTS

Le concours sera doté de deux prix. Le prix du Jury est un Canon EOS 1300D de chez Canon France et le prix du public est un bon d'achat de 100€ de plantes en vente au Jardin Botanique de Vauville. Les gagnants seront prévenus par la direction du Jardin. Les résultats seront diffusés sur le site du jardin www.jardin-vauville.fr ainsi que sur notre page Facebook.

ARTICLE 9 : COPYRIGHT ET REPRODUCTION

Chaque participant doit être l'auteur de l'œuvre et donc être propriétaire du droit d'auteur pour pouvoir présenter l'image au concours. Les droits d'auteur rattachés à toutes les images présentées resteront la propriété du titulaire et il y aura mention du crédit photographique dans le cadre de son utilisation par le Jardin botanique de Vauville, dans le cadre énoncé ci-dessus et ci-après :

Tous les photographes lauréats ou non autorisent le Jardin botanique de Vauville à utiliser leur nom et photographies à but non lucratif dans le cadre de la promotion et communication du Jardin et liée au concours et à l'exposition sans recevoir aucune indemnité.

Le Jardin Botanique de Vauville s'engage à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

ARTICLE 10 : MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable au siège du Jardin Botanique de Vauville ainsi qu'en ligne sur le site www.jardin-vauville.fr. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation du concours si les circonstances l'imposaient. Le fait de participer à ce concours par l'envoi de la photographie par e-mail entraîne l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

ARTICLE 11 : CONTACT

Jardin Botanique de Vauville
50440 La Hague
Tel : +33 (0) 2 33 10 00 00
Mail : info@jardin-vauville.fr

Jardin Botanique de Vauville 50440 Vauville France
Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques – Jardin Remarquable

Tél : +33 (0) 2 33 10 00 00 - Fax: +33 (0) 2 33 10 00 01
Site web : www.jardin-vauville.fr - Email : info@jardin-vauville.fr
Association "Les Amis de Vauville" de loi 1901 - A.P.E : 913 E - SIRET : 452 659 402 000 13